

Rwanda

Bruguière accuse Kagamé

Jean Guisnel

Le Point, 23 novembre 2006, page 20

Au risque de déclencher une nouvelle crise internationale, le juge antiterroriste parisien Jean-Louis Bruguière s'apprête à lancer neuf mandats d'arrêt internationaux contre des responsables rwandais. Il demande en outre au secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, la traduction du président Paul Kagamé devant le TPI pour le Rwanda. Le juge accuse tous les dirigeants rwandais d'avoir participé à l'organisation de l'attentat du 6 avril 1994 contre le Falcon 50 présidentiel rwandais, qui avait coûté la vie au président Habyarimana, à son homologue burundais Cyprien Ntaryamira, à sept membres de leurs suites et à son équipage, composé de trois Français. Le juge Bruguière a transmis le 17 novembre au parquet de Paris une « ordonnance de soit-communié » de 67 pages, dont Le Point a pris connaissance. Ce document accuse explicitement l'actuel chef de l'Etat, Paul Kagamé, qui était à cette époque le chef du Front patriotique rwandais, opposition armée soutenue par l'Ouganda, d'avoir organisé l'attentat : « Les investigations entreprises ont clairement démontré que, pour le FPR, l'élimination physique du président Habyarimana était la condition nécessaire et préalable à une prise de pouvoir par la force », dès lors qu'« il n'aurait pu [le] conquérir par la voie légale dans le respect des mécanismes institutionnels mis en place par les accords d'Arusha ». Parmi les Rwandais visés par les mandats d'arrêt internationaux se trouvent le chef d'état-major des armées James Kabarebe, le chef d'état-major de l'armée de terre Charles Kayonga, l'ambassadeur du Rwanda en Inde Faustin Nyamwasa-Kayumba et des membres de la Garde présidentielle ou des services secrets. Le 21 novembre, les autorités rwandaises ont qualifié les conclusions du juge d'« allégations totalement infon-

dées » ; elles persistent à accuser la cide de 1994.
France d'un rôle direct lors du géno-